

Offre de parrainage - Conditions générales d'utilisation

1. Comment recommander Qonto à votre réseau ?

Vous êtes client Qonto et vous souhaitez nous recommander autour de vous ? Pour bénéficier de la présente offre de parrainage (« l'Offre de parrainage »), rien de plus facile :

lisez les présentes conditions générales d'utilisation (les « CGU »).

connectez-vous à votre application et trouvez votre lien de parrainage dans la section « Recommander Qonto ».

partagez votre lien de parrainage avec vos contacts directement depuis l'app, ou copiez-collez votre lien pour le partager manuellement.

2. Quelle est la Récompense ?

En parrainant une autre entreprise, tout le monde y gagne, c'est simple :

le Parrain reçoit 80 euros ;

le Filleul reçoit 80 euros.

La présente récompense (La « Récompense ») est perçue par le parrain (le « Parrain ») et le filleul (le « Filleul ») et correspond au montant de la récompense qui s'applique à la date à laquelle le Filleul signe son contrat.

Le Parrain et le Filleul peuvent également percevoir une Seconde Récompense dans les conditions prévues ci-après.

3. Qui est éligible à une Récompense ?

Pour recevoir une Récompense, le Parrain et le Filleul doivent remplir l'ensemble des conditions d'éligibilité listées ci-dessous. Attention, si l'une de ces conditions n'est pas remplie, ni le Parrain ni le Filleul ne percevront de Récompense.

Vous pouvez parrainer un ami si :

- vous êtes un client Qonto;
- votre contrat a été signé et votre compte Qonto validé depuis plus de trente (30) jours. Vous pourrez créer un lien de Parrainage uniquement une fois ce délai écoulé.

Vous pouvez être parrainé si :

- vous êtes un client Qonto;
- vous avez ouvert un compte Qonto grâce à un lien de Parrainage envoyé par votre Parrain.

La Récompense sera débloquée dès lors que vous remplissez les conditions suivantes :

- le Filleul a réglé la première échéance d'abonnement relative à son compte Qonto;
- le Filleul a commandé au minimum une carte physique ; et

- le Filleul a réalisé une ou plusieurs opérations par carte physique d'un montant minimum de 50 EUR dans les soixante (60) jours calendaires suivant la validation de son compte. Attention, toutes les transactions par carte ne sont pas éligibles pour recevoir la Récompense.

Sont notamment exclues du programme de parrainage les transactions par carte suivantes :

- les retraits d'espèces ;
- toutes transactions par carte ayant pour objet un transfert de fonds (par exemple : achats de cartes cadeaux, mandat cash, achat de cartes prépayées, achat de crypto-monnaies, chèque de voyage, rechargement de compte bancaire par carte);
- toutes transactions par carte dans les restaurants, débit de boisson ou bureau de tabac ou liées à des paris, casinos et autres jeux d'argent.

4. Dans quel délai les Parrains et Filleuls reçoivent-ils la Récompense ?

Le versement de la Récompense est conditionné au paiement d'une première échéance de paiement par le Filleul et au respect des conditions d'éligibilité énoncées ci-dessus.

Une fois ces conditions remplies, le Parrainage sera validé et la Récompense créditée sur les comptes Qonto respectifs du Parrain et du Filleul dans un délai de sept (7) jours ouvrés.

Que se passe-t-il si le Filleul met du temps à activer son compte ? Vous pouvez suivre le statut du Parrainage directement depuis votre app et lui envoyer un rappel sous la forme d'un message type, afin qu'il finalise l'activation du Parrainage.

5. Comment recevoir une Seconde Récompense ?

Si le Filleul, ayant rempli les conditions de l'offre de parrainage et reçu la Récompense, dépense plus de 3 000 euros avec une carte physique émise par Qonto dans les soixante (60) jours calendaires suivant la validation définitive du compte, le Filleul et le Parrain reçoivent une Seconde Récompense :

- Le Parrain reçoit 80 euros ;
- Le Filleul reçoit 80 euros.

Une fois les conditions d'éligibilité remplies, le Parrainage sera validé et la Seconde Récompense créditée sur les comptes Qonto respectifs du Parrain et du Filleul dans un délai de sept (7) jours ouvrés.

6. Informations pratiques — Voici les choses à faire et à ne pas faire :

Vous pouvez :

- partager votre lien de Parrainage avec toute entreprise que vous connaissez. Si vous aimez notre produit, nous sommes ravis que vous partagiez ses avantages;

Vous ne pouvez pas :

- utiliser le programme de Parrainage de manière abusive. L'objectif de ce Parrainage est de permettre à nos clients de parler de nous et de notre produit autour d'eux et d'encourager d'autres entreprises à bénéficier de nos services;
- utiliser le Parrainage en ouvrant un compte Qonto dans le seul but de recevoir une Récompense sans utilisation effective du compte;

- partager votre lien de Parrainage sur Internet, par exemple sur les réseaux sociaux;
- acheter de mots publicitaires ou de noms de domaines similaires à notre nom commercial, notre dénomination sociale ou notre marque déposée, afin de diffuser votre lien de Parrainage. Cela constituerait une infraction à nos droits de propriété intellectuelle.

7. Quoi d'autre ? Sachez que :

Qonto se réserve le droit de suspendre, mettre fin ou modifier ces CGU à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Pour tout usage frauduleux ou abusif du programme de parrainage, Qonto se réserve le droit de refuser le versement des récompenses et de prendre toute autre mesure appropriée. À titre d'exemple, le fait d'ouvrir un compte Qonto dans le seul but d'utiliser le Parrainage et de recevoir la Récompense constitue un usage abusif du Parrainage pouvant justifier la clôture de votre compte et/ou celui de vos Filleuls et le remboursement de la Récompense.

Ces CGU sont soumises au droit français. Tout litige y afférent sera porté devant la juridiction française compétente.